

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU NIVEAU DES RUES VALMY COQUELET – RUE ROGER SALENGRO A QUAROUBLE (Maintenance antennes)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société LOXAM au niveau du parvis de l'église et au niveau de la rue Valmy Coquelet à Quarouble le 4 octobre 2024.

ARRETONS:

Article 1^{er} : le 4 octobre 2024 de 7h à 19h, la circulation sera interdite au niveau de la rue Valmy Coquelet à Quarouble, une déviation sera mise en place vers la rue Gambetta, le stationnement des véhicules sera également interdit à l'emprise des travaux au niveau du 2-4-et 6 rue Roger Salengro, ainsi que sur le parking situé rue Valmy Coquelet, l'accès au parvis de l'église sera dégagé pour l'installation de la nacelle. Ces restrictions de circulation et de stationnement seront matérialisées par des panneaux d'interdiction de circuler et de stationner.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société LOXAM, 744 rue des Famars 59273 FRETIN

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société LOXAM



Quarouble, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY